

beaucoup agitée dans ces derniers temps, surtout depuis le Congrès international de Zurich, serait aussi abordée par le document pontifical.

Le Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle

Les EEmes cardinaux, ainsi que les prélats officiers et consultants de la Sacrée-Congrégation des Rites, ont été convoqués au Vatican, en séance dite préparatoire, pour l'examen et le vote en deuxième instance sur les miracles attribués à l'intercession et proposés pour la canonisation du Bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'admirable Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

Sur les trois miracles qui avaient été proposés de ce chef à la séance anté-préparatoire du 20 juillet 1897, la postulation de la cause en représente maintenant deux dont les preuves paraissent être plus complètes et décisives et qui suffisent d'ailleurs, s'ils sont bien établis et reconnus authentiques, pour que l'on puisse procéder à la canonisation. Auparavant, il faudra encore une troisième séance dite générale pour le vote en troisième instance et définitif à donner par écrit en présence du Souverain-Pontife. C'est alors seulement que Sa Sainteté se réservera de promulguer, s'il y a lieu, le décret sanctionnant l'authenticité des miracles et de statuer par un dernier décret que, tout bien considéré, on peut procéder sûrement à la canonisation.

Madagascar

Le Souverain-Pontife a divisé le nord de Madagascar en deux vicariats, limités entre eux par le 18^e de latitude, et appelés l'un vicariat de Madagascar septentrional et l'autre vicariat de Madagascar central. Ce dernier demeure confié, comme précédemment, aux RR. PP. de la Compagnie de Jésus, et le premier est confié aux missionnaires de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Deux autres brefs du même jour confèrent au R. P. François-Xavier Corbet, membre de cette dernière congrégation, le double titre d'évêque titulaire d'Obla et de vicaire apostolique de la nouvelle mission du nord de Madagascar.